

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

Suite la pandémie de Covid-19, le Gouvernement wallon a adopté le 18 mars 2020 (M.B. du 20 mars 2020) un arrêté visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours. Cette annonce de projet est suspendue du 18 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus. Elle se poursuivra donc jusqu'au 04 mai 2020.

d'une demande de (1) :

- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme (**permis modificatif**)
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame BIZZOTTO - DEMARET
demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 6960 MANHAY, rue Teye Djaco, Harre n° 11 Bte 11

Le terrain concerné est situé à MANHAY-VAUX-CHAVANNE, Chemin du Speleu et cadastré Section A n° 2251 A.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation « LAMBOTTE » autorisé en date du 12 octobre 2010 :

- article 5 : Volumétrie : Présence d'une terrasse à l'étage en façade arrière ;
- article 6 : Mixité des matériaux : Moellons et crépi de ton gris : Les moellons seront utilisés au niveau des soubassements et sur certaines zones des façades ;
- article 7 : Présences de baies horizontales.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 mars 2020 au 30 mars 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- ~~(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.~~

A Manhay, le 11 mars 2020.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GENERET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire